DECLARATION PUBLIQUE D'INTERETS (DPI)

Arrêté du 5 juillet 2012 portant fixation du document type de la déclaration publique d'intérêts mentionnée à l'article L. 1451-1 du code de la santé publique

Je soussigné(e) JEAN-MARC REYNES

Reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme au sein duquel j'exerce mes fonctions ou de l'instance collégiale, de la commission, du conseil, du groupe de travail, dont je suis membre ou invité à apporter mon expertise, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans les mêmes secteurs.

Je renseigne cette déclaration en qualité :

☐ **D'agent de l'InVS**

☐ **De membre ou conseil d'une instance collégiale, d'une commission, d'un comité ou d'un groupe de travail (veuillez préciser) au sein de l'InVS**

☐ **De personne invitée à apporter mon expertise à l'InVS**

☒ **Autre (préciser)**
Responsable CNR

Je m'engage à actualiser ma DPI dès qu'une modification intervient concernant ces liens ou que de nouveaux liens sont noués, et au minimum annuellement même sans modification.

Il vous appartient, à réception de l'ordre de jour d'une réunion, de vérifier si les liens d'intérêts que vous avez déclarés ou qui pourraient apparaître de manière ponctuelle sont compatibles avec votre présence lors de tout ou partie de cette réunion et d'en avertir l'interlocuteur désigné au sein de l'institution, et le cas échéant le président de séance, si possible, avant sa tenue. En cas de conflits d'intérêts, votre présence est en effet susceptible d'entacher d'irrégularité les décisions prises ou les recommandations, références ou avis émis et d'entraîner l'annulation de la décision prise ou de celle qu'aura pu prendre l'administration au vu de cette délibération.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : dpi-support@invs.sante.fr.

Le présent formulaire sera publié sur le site de l'institution ou des institutions mentionnées dans la déclaration et/ou sur le site du ministère chargé de la santé.

1. Votre activité principale

1.1 Votre activité principale exercée actuellement

☐ **Activité libérale**

☐ **Autre (activité bénévole, retraité, ...)**

☒ **Activité salariée**

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Fonction occupée dans l'organisme	Début	Fin
Institut Pasteur	25-28 rue du docteur Roux 75724 Paris Cedex 15	Responsable du CNR des Hantavirus, Unité de Biologie des Infections Virales Emergentes, Lyon	01/2012	12/2016

1.2 Vos activités exercées à titre principal au cours des 5 dernières années

A ne remplir que si différentes de celles remplies dans la rubrique 1.1

☐ **Activité libérale**

☐ **Autre (activité bénévole, retraité, ...)**

☒ **Activité salariée**

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Fonction occupée dans l'organisme	Début	Fin
Institut Pasteur	25-28 rue du docteur Roux 75724 Paris Cedex 15	Chef du service de Virologie, Centre Pasteur du Cameroun	10/2009	09/2011
Institut Pasteur	25-28 rue du docteur Roux 75724 Paris Cedex 15	Responsable adjoint CNR Fièvres Hémorr. Virales, Unité de Biol. des Infect. Virales Emer., Lyon	10/2011	12/2011

2. Vos activités exercées à titre secondaire

2.1 Vous participez ou vous avez participé à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Sont notamment concernés les établissements de santé, les entreprises et les organismes de conseil, les organismes professionnels (sociétés savantes, réseaux de santé, CNPS), les associations de patients.

☒ **Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique**

2.2 Vous exercez ou vous avez exercé une activité de consultant, de conseil ou d'expertise auprès d'un organisme entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Il peut s'agir notamment d'une activité de conseil ou de représentation, de la participation à un groupe de travail, d'une activité d'audit, de la rédaction d'articles ou de rapports d'expertise.

☒ **Actuellement ou au cours des 5 années précédentes**

Organisme (société, établissement, association)	Fonction occupée dans l'organisme	Rémunération	Début	Fin
Anses	Personalité compétente auprès du Comité d'Experts Specialisé "Santé Animale"	Aucune	07/2012	07/2015

2.3 Vous participez ou vous avez participé à des travaux scientifiques et études pour des organismes publics et/ou privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Doivent être mentionnées les participations à des travaux scientifiques, notamment la réalisation d'essais ou d'études cliniques ou pré-cliniques, d'études épidémiologiques, d'études médico-économiques, d'études observationnelles sur les pratiques et prescriptions, etc.

☒ **Actuellement ou au cours des 5 années précédentes**

Organisme (société, établissement, association)	Domaine et Type de travaux	Nom du produit de santé ou du sujet traité	Essais ou études cliniques ou précliniques	Type d'étude	Votre rôle	Rémunération	Début	Fin
Institut Pasteur	Virologie - Etude transversale	Detection d'hantavirus chez des petits mammifères de Madagascar	Non	Etude multicentrique	Investigateur principal	Aucune	09/2009	09/2011

2.4 Vous avez rédigé un article, intervenez ou êtes intervenu dans des congrès, conférences, colloques, réunions publiques diverses ou formations organisés ou soutenus financièrement par des entreprises ou organismes privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

☒ **Actuellement ou au cours des 5 années précédentes**

Entreprise ou organisme invitant (société, association)	Lieu et intitulé de la réunion	Sujet de l'intervention / Nom du produit visé	Prise en charge des frais de déplacement	Rémunération	Début	Fin
OMS	Cape Town, Afrique du Sud - Workshop on Emerging and Dangerous Pathogens Laboratory Network in Africa	/	Oui	Aucune	12/2010	12/2010
OMS - OIE	Bloemfontein, Afrique du Sud - Workshop on Re-emergence of Rift Valley fever in Southern Africa: how to better predict ? how to better respond ?	Rift Valley fever in Madagascar, 2008: laboratory surveillance	Oui	Aucune	02/2009	02/2009
Charité - Universitâtsmedizin	Berlin - Colloquium im Intitut für Virologie	Hantavirus surveillance in France and other geographical regions	Oui	Aucune	06/2014	06/2014
ENIVD - ECDC	Sliema (Malta) - 23rd meeting of the European network for diagnostics of "Imported" Viral Diseases	Hantavirus surveillance in France	Non	Aucune	06/2014	06/2014
OMS	Maroochydore, Australia - Join intercountry workshop on Nipah, Hendra and Ebola Reston viruses: research and public health	Discovery of henipaviruses in Madagascar and implication for surveillance in human	Oui	Aucune	10/2009	10/2009

2.5 Vous êtes inventeur et/ou détenteur d'un brevet ou d'un produit, procédé ou toute autre forme de propriété intellectuelle non brevetée en relation avec le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

☒ **Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique**

3. Activités que vous dirigez ou avez dirigées et qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Le type de versement peut prendre la forme de subventions ou contrats pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versements en nature ou numéraires, matériels, taxes d'apprentissage.
Sont notamment concernés les présidents, trésoriers et membres des bureaux et conseils d'administration.

☒ **Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique**

4. Participations financières dans le capital d'une société dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Tout intérêt financier : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres ; doivent être déclarés les intérêts dans une entreprise ou un secteur concerné, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de l'établissement, entreprise ou organisme, le type et la qualité des valeurs ou pourcentage du capital détenu.
(Les fonds d'investissement en produits collectifs de type SICAV ou FCP - dont la personne ne contrôle ni la gestion, ni la composition - sont exclus de la déclaration).

☒ **Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique**

5. Proches parents salariés et/ou possédant des intérêts financiers dans toute structure, dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Les personnes concernées sont :

- le conjoint [époux (se) ou concubin(e) ou pacsé(e)], parents (père et mère) et enfants de ce dernier
- les enfants
- les parents (père et mère)

Cette rubrique doit être renseignée si le déclarant a connaissance des activités de ses proches parents.

☒ **Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique**

6. Autres liens d'intérêts que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'InVS

Si besoin, au vu des précisions apportées par l'organisme au présent document-type.

☒ **Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique**

7. Si vous n'avez renseigné aucun item après le 1, cochez la case et signez en dernière page

☐ **Je n'ai renseigné aucun item après la section 1.**

Article L. 1454-2 du code de la santé publique

« Est puni de 30 000 euros d'amende le fait pour les personnes mentionnées aux I et II de l'article L. 1451-1 et à l'article L. 1452-3 d'omettre, sciemment, dans les conditions fixées par ce même article, d'établir ou de modifier une déclaration d'intérêts afin d'actualiser les données qui y figurent ou de fournir une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de la déclaration ».

Fait à Lyon
Le 24/06/2014

Signature obligatoire
(mention non rendue publique)

Les informations recueillies seront informatisées et votre déclaration (à l'exception des informations relatives aux montants déclarés et à l'identité des proches) sera publiée sur le site internet de l'InVS. L'InVS est responsable du traitement ayant pour finalité la prévention des conflits d'intérêts en confrontant les liens déclarés aux objectifs de la mission envisagée au sein de l'InVS.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : dpi-support@invs.sante.fr